

LE CONSULAT

DEPUIS 1789, la France avait donc connu quatre régimes en l'espace de dix ans : la Législation, la Convention, le Directoire et le Consulat. En somme, la Révolution française proprement dite se terminait ici. Du moment que Bonaparte arrivait au pouvoir, la Révolution allait consolider, organiser, ordonner, stabiliser ce qu'elle avait conquis au-dedans comme au-dehors. Bonaparte était à la fois un grand homme de guerre et un grand homme d'Etat.

3. — MAIS LA GUERRE...

...la guerre battait son plein, et Bonaparte n'eut guère le loisir de porter souvent son uniforme de velours rouge de consul. Trois ennemis à repousser : la Russie, l'Autriche et l'Angleterre. Pour la Russie c'était fait. Pendant que Bonaparte rentrait d'Egypte, Masséna les avait battus à Zurich, puis il avait culbuté leur général, Souvarof, à travers les gorges du Saint-Gothard, le Pont du Diable et autres attractions de la Suisse...

4. — COMME HANNIBAL...

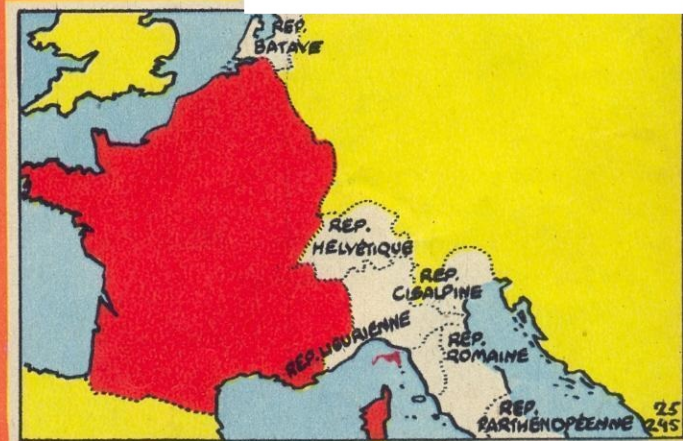
BONAPARTE franchit les Alpes par le col du Grand Saint-Bernard. Le 20 mai 1800, il débouchait dans la plaine du Pô et le 14 juin, il accrochait l'armée autrichienne à Marengo. Il faillit être écrasé. Il avait dispersé ses forces et il ne lui restait que 19.000 hommes contre 40.000 que lui opposait le maréchal Melas. Il battait en retraite quand parut Desaix avec des renforts. Desaix comprit, tira sa montre, dit : « Il n'est que trois heures ! » et tomba mort, frappé par un boulet en pleine poitrine. Vaincus par Bonaparte à Marengo, par Moreau à Hohenlinden, les Autrichiens signèrent la paix à Lunéville.

1. — LE POUVOIR LEGISLATIF

LES lois seront faites par trois assemblées ! Le Conseil d'Etat pour étudier les lois. Le Tribunalat pour les discuter. Le Corps législatif — les trois cents muets, disait-on — pour les voter en silence. Certains membres de ces Assemblées étaient élus par des électeurs recrutés uniquement dans la bourgeoisie ; en définitive, ils étaient pratiquement nommés par le Premier Consul !

2. — LE POUVOIR EXECUTIF

LE pouvoir exécutif était attribué à trois consuls. Mais, en fait, le premier consul décidait seul. Il nommait et révoquait les ministres, les ambassadeurs, les officiers, les fonctionnaires, les juges. Il nommait aussi les membres d'une quatrième assemblée, le Sénat conservateur. Curieux, n'est-ce pas tous ces vieux noms de la Rome antique : consuls, tribuns, sénateurs ? Ces derniers, comme jadis les pères conscrits promulgaient des « senatus-consultes » et étaient chargés de veiller au maintien de la Constitution. Une hiérarchie de préfets, de sous-préfets et de maires, chamarrés d'or et d'argent rampait aux pieds de Bonaparte. Louis XVI n'avait jamais été aussi puissant...



5. — PAIX D'AMIENS

CHOSE rare, l'Angleterre perdit courage ! William Pitt dut démissionner et la paix fut signée à Amiens, le 25 mars 1802. La France gardait donc ses conquêtes ! Elle s'était entourée d'une ceinture de « républiques fédératives » : République batave (Hollande) ; helvétique (Suisse) ; ligurienne (Gènes) ; cisalpine (Milan) ; parthénopéenne (Naples) ; romaine (Rome) ; toutes vassales. La popularité de Bonaparte était maintenant de l'idolâtrie. Il décida d'en profiter.

(A suivre)